

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 mars 2018 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Présents : Nicole DELPUECH, Pascal BARET, Romuald CIOT, Anne-Marie FAUVEL, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Catherine TROUSSIER, Jean-François TROUSSIER

Absent excusé : Freddy GIRIN

Absents : Martine DESOMBRES-PASCAL, Marcel JAYET

A donné procuration : Freddy GIRIN à Jacques GILLIO-TOS

Convocation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2018

Mme Catherine TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2018**

 - 1. **Indemnités kilométriques personnel communal**
 - 2. **Demandes de subventions communales**
 - 3. **Convention de mise à disposition de la salle associative**
 - 4. **Travaux ER/FT : SEDI 2^{ème} tranche Comboursière**
 - 5. **Vote des Budgets 2018**
 - **Budget communal**
 - **Budget annexe de l'eau**
 - **Affectation de résultat**
 - 6. **Demandes de subventions programmes investissement 2018**
 - 7. **Divers - Informations**
-

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2018

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

1 – INDEMNITES KILOMETRIQUES PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que l'agent technique qui encadre les élèves dans le car scolaire et à la cantine et qui effectue le ménage des salles de l'école maternelle utilise son véhicule personnel pour les besoins du service entre 11 h 45 et 14 h 15.

Il est présenté aux élus un document établi par l'agent retraçant les parcours qu'il effectue chaque jour et le nombre de kilomètres que cela représente.

Par délibération du 16/10/2014, le Conseil Municipal décidait d'indemniser cet agent à hauteur de 08 kms par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à hauteur de 4 kms par jour les mercredis.

Compte tenu de la réorganisation des services (suppression école le mercredi matin...), le Conseil Municipal décide à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 d'indemniser l'agent à hauteur de 10 kms par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un récapitulatif mensuel des kilomètres effectués sera établi et visé par le Maire avant tout paiement.

11 VOIX POUR/01 ABSTENTION

SUBVENTIONS COMMUNALES

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

- **CLUB DE PLONGEE MATHEYSIN**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant du *Club de Plongée Matheysin*.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 € à cette association pour l'année 2018.

11 VOIX POUR/01 ABSTENTION

- **ASSOCIATION - LA BETTERAVE -**

Madame le Maire rappelle qu'en séance de Conseil Municipal du 27 février 2018, il a été discuté de la demande de subvention de l'association - La Betterave - . Certains membres de - La Betterave - ont rencontré un groupe d'élus pour présenter plus amplement le but de leur association.

Après une très large discussion et après délibération, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

08 VOIX CONTRE/02 ABSTENTIONS/02 VOIX POUR

CONVENTIONS**3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ASSOCIATIVE**

Madame Lucille MARTIN, enseignante de yoga, a sollicité la Commune pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle associative de Tors les jeudis soir de 20 h 00 à 22h 30 pour exercer des cours de yoga pour adultes.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et autorise Madame le Maire à signer une convention avec MME MARTIN.

Cependant, les élus souhaitent que des tarifs préférentiels soient appliqués aux habitants de Saint-Honoré.

09 VOIX POUR/03 VOIX CONTRE

TRAVAUX**4 – TRAVAUX ER/FT : SEDI 2^{ème} TRANCHE / HAMEAU DE COMBOURSIERE**

Suite à la demande de la Commune de Saint-Honoré, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux : « **Enfouissement BT/TEL Hameau de Comboursière TRANCHE 2** » - **Affaire n° 17-001-396**

Après études, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

	Enfouissement BT	Enfouissement FT
1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	159 239 €	35 616 €
2. Le montant total des financements externes s'élève à :	136 606 €	11 000 €
3. La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0 €	2 229 €
4. La contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	22 633 €	22 387 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Prend acte des projets de travaux et des plans de financement des opérations ci-dessus,
- Prend acte de ses contributions aux investissements qui seront établies par le SEDI à partir des décomptes finaux des opérations et constitutives d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :

- 22 633 € (enfouissement BT)
- 22 387 € (enfouissement FT)

Ces montants pourront être réajustés en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

12 VOIX POUR

Nicole DELPUECH et Jacques GILLIO-TOS ont fait part au Président du SEDI par téléphone et par courrier du fort mécontentement des élus sur le fait que le SEDI proposait pour 2018 et pour ce programme de travaux, soit un financement Auto 20 à taux réduit soit un financement à taux plein **seulement en cas de désistement d'une autre Commune**. Madame le Maire est confiante et les travaux seront probablement effectués cette année.

FINANCES

5 – VOTE DES BUDGETS 2018

❖ BUDGET COMMUNAL

Nicole DELPUECH rappelle que deux réunions ont été organisées pour la préparation du budget communal. Une concernant la section d'exploitation avec les membres de la commission finances et une seconde à laquelle étaient conviés tous les élus pour discuter des programmes d'investissement à inscrire au budget.

La parole est donnée à Myriam SIGAUD qui présente les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement. Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement 2017 s'élève à 407 744.42 € et qu'il sera affecté en section d'investissement 247 348.88 €.

✓ Section d'exploitation

	Dépenses exercice	Virement à la section d'investissement	CUMUL
<u>DEPENSES</u>	796 598.00 €	151 191.00 €	947 789.00 €
<u>RECETTES</u>	947 789.00 €	/	947 789.00 €

✓ Section d'investissement

<u>BUDGET COMMUNAL</u>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT</i>
NON AFFECTE :			
Emprunt	26 839.00		

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018

Travaux pour compte de tiers (SIAJ)	102 000.00		
TOTAL DEPENSES	128 839.00		
Excédent d'investissement 2017		10 701.12	
Affectation du résultat		247 348.88	
FCTVA		43 858.00	
Taxe Aménagement		5 800.00	
Amortissements		23 100.00	
Subvention Eclairage public Comboursière 1 ^{ère} T		6 240.00	
Virement de la section de fonctionnement		151 191.00	
TOTAL RECETTES		488 239.00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT NON AFFECTE :			359 400.00
PROGRAMMES 2018	DEPENSES	RECETTES	BESOIN DE FINANCEMENT
ELECTRIFICATION RURALE/FT LES ALLEMANS	1 920.00	0.00	1 920.00
TRAVAUX CLOS DE MOUCHE	600.00	0.00	600.00
ADRESSAGE	13 400.00	0.00	13 400.00
AMENAGEMENT CARREFOUR FUGIERES	3 000.00	0.00	3 000.00
ELECTRIFICATION RURALE/FT COMBOURSIERE 1 ^{ère} T	56 050.00	0.00	56 050.00
VOIRIE 2017	78 600.00	0.00	78 600.00
ECLAIRAGE PUBLIC COMBOURSIERE 1 ^{ère} T	12 480.00	0.00	12 480.00
MATERIELS TECHNIQUES	1 900.00	0.00	1 900.00
INFORMATIQUE ECOLES	5 000.00	0.00	5 000.00
TRES HAUT DEBIT	3 400.00	0.00	3 400.00
ELECTRIFICATION RURALE/FT COMBOURSIERE 2 ^{ème} T	48 000.00	0.00	48 000.00
ECLAIRAGE PUBLIC COMBOURSIERE 2 ^{ème} T	14 000.00	0.00	14 000.00
ONF TRAVAUX SYLVICOLES	2 600.00	0.00	2 600.00
REMISE EN ETAT CHEMINS	20 000.00	0.00	20 000.00
MISE EN SECURITE HAMEAUX	34 500.00	0.00	34 500.00
ACQUISITION FOUR SALLE POLYVALENTE	5 300.00	0.00	5 300.00
MATERIEL ECOLES	2 750.00	0.00	2 750.00
MISE AUX NORMES BENNE UNIMOG	8 900.00	0.00	8 900.00

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018

VOIRIE 2018	47 000.00	0.00	47 000.00
TOTAL	359 400.00	0.00	359 400.00
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	488 239.00	488 239.00	

Après délibération, le budget communal 2018 et l'affectation de résultat sont votés par :

10 VOIX POUR/ 02 ABSTENTIONS

➤ **BUDGET EAU**

✓ **Section d'exploitation**

L'excédent d'exploitation du budget annexe Eau à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à **14 902.88 €** et sera transcrit au budget primitif 2018 en section d'exploitation à l'article 002.

12 VOIX POUR

	Opérations exercice	Virement à la section d'investissement	CUMUL
<u>DEPENSES</u>	82 997.00 €	0.00 €	82 997.00 €
<u>RECETTES</u>	82 997.00 €	0.00 €	82 997.00 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>BUDGET EAU</u>			
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT</i>
NON AFFECTE :			
Amortissements	6 394.00 €		
TOTAL DEPENSES	6 394.00 €		
Excédent 2017		92 174.78 €	
Amortissements		28 630.22 €	
TOTAL RECETTES		120 805.00 €	
TOTAL NON AFFECTE :			114 411.00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>
TRAVAUX SUR RESEAU EAU POTABLE	98 411.00 €	0.00 €	98 411.00 €
SCHEMA DIRECTEUR EAU	13 000.00 €	0.00 €	13 000.00 €
RESERVOIR LES ALEMANS	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT			114 411.00 €

Après délibération, le budget Eau 2018 est voté par :

12 VOIX POUR

DEMANDES DE SUBVENTIONS

6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS PROGRAMMES INVESTISSEMENT 2018

• **TRAVERSEE DE FONT-GIRON**

Suite à la dégradation du revêtement de la voirie communale « **Traversée de Font Giron** », due à la mauvaise qualité de la structure, il y a lieu de programmer en 2018 des travaux importants de voirie.

Le montant des travaux est estimé à environ : 38 600.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal reconnaît l'urgence des travaux et autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

12 VOIX POUR

• **SECURITE HAMEAUX**

Afin d'améliorer considérablement **la sécurité dans les hameaux de Fugières, des Mazuers et de Saint-Honoré Village**, desservis par le transport scolaire, le Conseil Municipal envisage en 2018 d'engager un programme de travaux d'aménagements de voirie.

Le montant des travaux est estimé à environ 28 800.00 € HT réparti comme suit :

- Hameau de Fugières **6 000.00 € HT**
- Hameau des Mazuers **10 200.00 € HT**
- Hameau de St Honoré Village..... **12 600.00 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

12 VOIX POUR

DIVERS-INFORMATIONS

- **Demande de transport scolaire** : Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal (voir compte-rendu du 27/02/2018), Madame le Maire a demandé un devis pour la mise en place d'un transport scolaire à midi desservant les écoles de Fugières/hameau de Saint-Honoré Village et par souci d'équité un devis pour la liaison Fugières/hameau de Comboursière. Elle indique que le montant pour une année scolaire s'élèverait à 40 127.00 € pour Fugières/St-Honoré Village (A/R) et à 41 348.00 € pour Fugières/Comboursière (A/R). Compte-tenu de ces éléments, aucun transport scolaire ne sera mis en place à midi pour ces deux hameaux.
- **Chiens errants** : Romuald CIOT fait part aux élus du problème d'errance de plusieurs chiens au hameau de Comboursière. Il explique que pour faire intervenir la fourrière animale, il faut que la Commune cotise auprès de cette dernière et demande à Madame le Maire si c'est le cas. Il lui est répondu que non. Il indique également qu'un garde-chasse peut intervenir au prix de 250.00 €. Jacques GILLIO-TOS confirme que des chiens divaguent à Comboursière et que plusieurs appels téléphoniques ont été reçus en Mairie concernant ce problème. Il déplore que les plaintes ne soient pas faites par écrit, ce qui permettrait à la Commune d'intervenir auprès des services compétents.
- **Altercation école** : Une conseillère municipale informe les élus qu'une violente altercation s'est produite entre adultes devant l'école maternelle sous les yeux des enfants pour une histoire de stationnement. Certains élèves ont été choqués par ces comportements et ont dû être pris en charge par les enseignants. Le Conseil Municipal déplore cette situation qu'il trouve inacceptable.

LA SEANCE EST LEVEE

A

22 H 45